



Département de Maine et Loire  
Arrondissement de CHOLET  
Commune de **MONTILLIERS**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 8 février 2024**

Convocation du 1<sup>er</sup> janvier 2024

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 12

Nombre de Conseillers présents : 12

L'an deux mille vingt-quatre, le 8 février à 20 heures 30 minutes le conseil municipal de Montilliers légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Mr Philippe BERNARD, Maire.

Étaient présents : MM. Agnès BOISSON 1<sup>er</sup> adjoint, Thierry CHAUVIGNÉ 2<sup>ème</sup> adjoint, Marie-Geneviève BOISSINOT 3<sup>ème</sup> adjoint, Dominique MARTIN 4<sup>ème</sup> adjoint, Laurent BOSSOREIL, Damien CHARBONNIER, Marie-Christine CHAUVIGNÉ, Damien GRELLIÉ, Gladys RÉVEILLÈRE, Olivier TURLAIS.

Absente : Édith GOUJON, excusée, donne son pouvoir à Gladys RÉVEILLÈRE.

Secrétaire de séance : Damien CHARBONNIER

**03 – ACQUISITION DE TERRAINS Mme DELAUNAY**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 13 juin 2019 par laquelle la commune décidait d'acquérir la parcelle cadastrée section C n°001 d'une superficie de 4 099 m<sup>2</sup> appartenant à Mme Jeanne DELAUNAY, domiciliée à Versailles, au prix fixé d'un commun accord entre les parties à 20 495 euros (vingt mille quatre cent quatre-vingt-quinze euros).

Monsieur le Maire précise que cet acte de vente n'a pas été réalisé, et que Mme Delaunay est décédée le 28 décembre 2022.

Maître Guillaume BOURDEL, notaire à Paris 15<sup>ème</sup>, chargé de la succession, nous indique que le projet de cette vente est remis à jour par l'héritier. Et il nous propose également à la vente les terrains cadastrés section D n°371 et n°721 situés « Impasse de la Tannerie » d'une superficie totale de 4 795 m<sup>2</sup> au prix de 35 000,00 euros (trente-cinq mille euros).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Maintient l'intérêt** d'acquérir la parcelle cadastrée section C n°001 d'une superficie de 4 099 m<sup>2</sup> au prix fixé de 20 495,00 euros (vingt mille quatre cent quatre-vingt-quinze euros) ;

- **Décide d'acquérir** les parcelles cadastrées section D n° 371 et n° 721 d'une superficie totale de 35 000,00 euros (trente-cinq mille euros) ;

